PROVINCE DE NAMUR ARRONDISSEMENT DE DINANT ADMINISTRATION COMMUNALE RUE A. MARCHAL, 2 5575 GEDINNE

 ORDONNANCE DE LA POLICE DE LA CIRCULATION

Le Bourgmestre,

Attendu qu'il y a lieu de prendre une ordonnance de police de la circulation pour assurer la sécurité lors de l'organisation d'un exercice incendie organisé par les pompiers de Gedinne le 24 mai 2024; Vu l'article 130 bis de la Nouvelle Loi Communale;

ARRETE:

Art 1: Le vendredi 24 mai 2024 de 16h à 22h sera en sens unique :

▶ la Rue Albert Marchal du N°2 jusqu'à la crèche

Art 2 : La signalisation sera mise en place par les pompiers de Gedinne - Mr Van Royen Christophe (0477/84.58.67).

Art 3 : Les infractions à la présente ordonnance seront passibles des peines de simple police.

Art 4 : La présente ordonnance entrera en vigueur dès sa publication. Des expéditions en seront transmises au Gouverneur de la Province ainsi qu'au Greffe du Tribunal de 1ère Instance et au Tribunal de Police.

Fait à Gedinne, le 23 mai 2024

Le Bourgmestre,

V. MASSINON

Publié conformément à l'article L II33-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Fait à Gedinne, le 23 mai 2024

Le Bourgmestre,

V. MASSINON